



HEURES D'OUVERTURE

Lundi	fermé
Mardi	8h00 - 15h50
Mercredi	8h00 - 15h50 Avril → Octobre Tous les mercredis ouvert de 8h00 - 17h50
Jeudi	8h00 - 15h50
Vendredi	8h00 - 15h50
Samedi	7h00 - 15h50
Dimanche	fermé



ENTREPRISES

que les jeudis **8h00 - 15h50**

si le jeudi tombe sur un jour férié,
l'accès sera reporté au lendemain.



OBLIGATOIRE: CARTE D'ACCÈS

Sont admis au centre de recyclage du SIVEC uniquement
les particuliers et entreprises munis d'une carte d'accès à
titre personnel.



TOUTES AUTRES INFORMATIONS (www.sivec.lu)

- Règlement intérieur
- Formulaires
- Documents
- etc...



SIVEC

Syndicat Intercommunal
à Vocation ECologique

- Esch-sur-Alzette
- Mondercange
- Reckange/Mess
- Sanem
- Schiffflange

Prise de rendez-vous en ligne
www.sivec.lu ou <https://rdv.sivec.lu>

B.P.49
L-3801 Schiffflange

Route de Bergem (CR 169)
entre Schiffflange et Foetz

Contact: +352 54 98 98



www.sivec.lu



SIVEC



Visites sans R-D-V

Le temps de déchargement est limité à 15min, faibles quantités.

Visites avec R-D-V

Le temps de déchargement est limité à 30min.

Quantités limitées par visite

1m³ pour les fractions de déchets solides.

30 litres en volume pour les fractions de déchets liquides.

**(Sur autorisation au préalable, il est permis de décharger)
exceptionnellement des quantités plus importantes.)**

Conseils de tri | Visites guidées | Formations

N'hésitez pas à nous contacter +352 54 98 98

Rendez-vous en ligne

www.sivec.lu ou <https://rdv.sivec.lu>



ACCEPTÉ

- **PAPIERS** (papiers mixtes / cartons)
- **VERRE** (verre creux, verre plat, verre plat avec cadres)
- **METAUX** (ferraille, boîtes de conserves, aluminium)
- **MATIÈRES PLASTIQUES** (films plastiques, bouteilles et récipients en PET et PE-HD, polystyrène expansé non pollué)
- **DÉCHETS INERTES** (déchets de démolition, terres d'excavation)
- **LAINE DE VERRE / LAINE DE ROCHE**
- **DÉCHETS DANGEREUX** (accumulateurs au plomb, acides, pesticides, alcalis, ampoules, batteries, bombes aérosols, catouches de toner, cassettes audio et vidéo, disquettes de PC, engrais, filtres à huile, graisses et huiles végétales ou usagées, lessives, médicaments, mercure, peintures, vernis et laques, ...)
- **DÉCHETS ENCOMBRANTS** (canapés, fauteuils, matelas, grands coussins, divans, tapis, moquettes, tapis plats, grands objets en matière plastique, seaux, jouets cassés, bacs et cuves en plastique, papiers peints, films et bâches en plastique sales, meubles de plein air en plastique,...)
- **AUTRES DÉCHETS**



REFUSÉ

- **ORDURES MÉNAGÈRES, RÉSIDUES ALIMENTAIRES**
- **DÉCHETS CONTAMINÉS PAR L'INONDATION D'EAUX USÉES, SOUILLÉS PAR DES EXCRÉMENTS, INFECTUEUX**
- **FIBROCIMENT AMIANTÉS CASSÉS**
- **MATÉRIAUX COMPOSITES À MATRICE GYPSE**
- **LES ÉLÉMENTS ENTIERS DE VOITURE OU DE CAMION**
- **PNEUS AVEC JANTES, PNEUS DE POIDS LOURDS ET DE TRACTEURS**
- **TOUS OBJETS QUI À CAUSE DE LEUR POIDS, DE LEUR VOLUME OU POUR TOUTE AUTRE RAISON NE PEUVENT PAS ÊTRE INTRODUITS DANS DES CONTENEURS PRÉVUS POUR LA COLLECTE**
- **DES MONOCHARGES DE GRANDE QUANTITÉ**
- **QUANTITÉS TROP IMPORTANTES**

La liste des déchets non acceptés n'est pas limitative. Le personnel de service peut de sa propre initiative refuser tout dépôt qui risquerait, de sa nature ou ses dimensions, de présenter un risque particulier.

